

## 12 septembre : Les lycées dans la rue !

**Le gouvernement Macron et les patrons sont en marche pour détruire nos conquêtes sociales, pour faire toujours plus de profits. Cet été ils ont préparé des « ordonnances » pour passer une nouvelle « loi travail » sans même passer par les débats à l'Assemblée. C'est de notre avenir dont il s'agit.**

Comme la loi travail de 2016 menée par Valls, celle du gouvernement Macron va détruire les protections que le code du travail offre aux salarié-e-s. C'est à dire des lois, qui réglementent la relation entre salarié-e-s et employeurs afin d'éviter que les salarié-e-s puissent être exploité-e-s ou licencié-e-s au bon vouloir des patrons.

### ★ La loi travail 2 c'est quoi ?

Actuellement des salarié-e-s sont élu-e-s dans plusieurs Instances Représentatives du Personnel pour y défendre les droits de l'ensemble des salarié-e-s d'une entreprise. Le gouvernement Macron veut les regrouper pour en faire une seule. Elles vont devenir plus faibles. Par exemple, pour le moment les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) peuvent porter plainte si la loi n'est pas respectée. Sauf qu'en perdant leur existence propre, la poursuite en justice des employeurs pourra disparaître.

L'objectif c'est aussi de réduire le nombre de délégué-e-s, le nombre d'heures à leur disposition pour défendre les droits des salarié-e-s,

bref on aura moins de moyens pour se défendre !

Quant au cdi de projet, c'est l'équivalent des contrats de chantier dans le BTP, cela veut dire pas d'indemnité de licenciement ni de limitation d'utilisation de ce type de contrat.

### ★ Licencié plus facilement

Le gouvernement Macron prétend réduire le chômage alors que c'est tout l'inverse, il veut favoriser les licenciements, donc mettre encore plus de monde au chômage ! Par exemple le délai pour contester un licenciement pour motif économique passera de 1 an à seulement 2 mois. Les dommages et intérêts seront plafonnés et il y aura un barème aux prud'hommes en cas de licenciement abusif. Les patrons pourront calculer à l'avance combien leur coûte un licenciement, ça sera donc plus simple pour eux de nous virer. Ils appellent ça la flexibilité, pour nous c'est de la précarité !

### ★ Réduction des accords de branche

Les accords de branche donnent des droits et une protection aux salarié-e-s d'un secteur particulier. Avec les ordonnances, la primauté est donnée à l'accord d'entreprise, qui peut prendre des dispositions en-deçà de celles de la branche. Or au niveau de l'entreprise les patrons ont un meilleur rapport de force, la contestation collective des salarié-e-s y est plus difficile. L'accord d'entreprise pourra par exemple refuser des jours de congés ou réduire des primes pourtant prévues par l'accord de branche. Ce sont les patrons qui vont faire la loi, entreprise par entreprise selon leurs intérêts et pour leurs profits.

La seule manière d'empêcher ces attaques qui vont précariser nos vies, c'est de faire reculer le gouvernement en se mobilisant massivement. Les lycées, les facs, les entreprises, les services publics : bloquer l'économie, occuper la rue, c'est comme ça qu'on pourra gagner. **Réunissons nous dans nos lycées pour en discuter et organisons-nous pour être nombreux et nombreuses le 12 septembre et après !**

**Manifestation à Paris le 12/09 départ à 14h Bastille**